

ASSOCIATION SEVE PARADI A TI MOUN

**Siège social : Cité Pointe à Retz,
Rue Léon Blum
97111 MORNE A L'EAU**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Cabinet DAHAN AUDIT

**Morne Poirier
Plaisance
97122 Baie Mahault**

Siret : 830 642 310 00015 Ape : 6920 Z

**Société de Commissariat Aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Basse-Terre**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION SEVE PARADI A TI MOUN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SEVE PARADI A TI MOUN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'ASSOCIATION SEVE PARADI A TI MOUN.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration assisté de son Expert-Comptable, le Cabinet S2A de Mr ADOTE-AKUE Siméon.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Baie Mahault le 06 Mai 2019

SASU Cabinet DAHAN AUDIT
Commissaire aux comptes - Expertises - Médiation - Arbitrage
Plaisance - Morne Poirier - 97122 BAIE-MAHAULT
Tel. 0590 38 63 38 - Fax : 0590 32 12 68
Email : didier.dahan.ek@gmail.com
Siret : 830 642 910 00015

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	243 674	218 130	25 544	31 066	5 522	17.78		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	69 266		69 266	68 426	840	1.23		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	23 160		23 160	23 160				
Total I	336 100	218 130	117 970	122 652	4 682	3.82		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 780		9 780	10 466	686	6.55	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	17 013		17 013	89 246	72 233	80.94	
	Autres créances	5 666		5 666	3 299	2 367	71.75	
Valeurs mobilières de placement	473 429		473 429	525 071	51 642	9.84		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	252 201		252 201	140 094	112 107	80.02		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	758 089		758 089	768 176	10 087	1.31		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 094 189	218 130	876 059	890 828	14 769	1.66		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	668 406		654 578		13 828	2.11
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 443		13 828		5 615	40.61
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	687 849		668 406		19 443	2.91	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	110 463		145 847		35 384	24.26
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 947		19 806		14 141	71.40
	Dettes fiscales et sociales	42 577		55 733		13 156	23.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 223		1 036		187	18.00
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	188 210		222 422		34 212	15.38
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		876 059		890 828		14 769	1.66

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

188 210 222 422

28 515 48 553

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	609 542		486 980		122 562	25.17
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	7 800		13 510		5 710	42.26
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	118 864		101 044		17 820	17.64
Collectes						
Cotisations	80		80			
Autres produits	28		2 954		2 926	99.04
Total I	736 314		604 568		131 746	21.79
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	38 774		35 660		3 115	8.73
Autres achats et charges externes	196 792		178 804		17 988	10.06
Impôts, taxes et versements assimilés	8 742		7 028		1 714	24.39
Salaires et traitements	396 391		304 560		91 832	30.15
Charges sociales	79 526		61 907		17 620	28.46
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 052		6 551		499	7.62
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	9 672		9 632		40	0.41
Total II	735 950		604 142		131 808	21.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	364		425		62	14.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations		846		679	167	24.61
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		16 693		20 432	3 738	18.30
Reprises sur provisions et transferts de charges				311	311	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		17 540		21 422	3 883	18.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		5 062		5 683	620	10.92
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		5 062		5 683	620	10.92
2. Résultat financier (V-VI)		12 477		15 740	3 262	20.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		12 841		16 165	3 324	20.56
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		78 169			78 169	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		78 169			78 169	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		69 939		519	69 419	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		69 939		519	69 419	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		8 231		519	8 750	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)		1 629		1 818	189	10.40
Total des produits (I+III+V+VII)		832 023		625 990	206 033	32.91
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		812 580		612 162	200 418	32.74
Solde intermédiaire		19 443		13 828	5 615	40.61
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		19 443		13 828	5 615	40.61

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	170 351		
Matériel de transport	60 495		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 298		530
TOTAL	243 144		530
Autres participations	68 426		840
Prêts, autres immobilisations financières	23 160		
TOTAL	91 586		840
TOTAL GENERAL	334 730		1 370

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			170 351	170 351
Matériel de transport			60 495	60 495
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 828	12 828
TOTAL			243 674	243 674
Autres participations			69 266	69 266
Prêts, autres immobilisations financières			23 160	23 160
TOTAL			92 426	92 426
TOTAL GENERAL			336 100	336 100

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	156 643	2 898		159 541
Matériel de transport	43 871	2 900		46 771
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 563	254		11 818
TOTAL	212 078	6 052		218 130
TOTAL GENERAL	212 078	6 052		218 130

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 898				
Matériel de transport	2 900				
Matériel de bureau informatique mobilier	254				
TOTAL	6 052				
TOTAL GENERAL	6 052				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 160	23 160	
Clients douteux ou litigieux	391	391	
Autres créances clients	16 622	16 622	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	903	903	
Débiteurs divers	4 762	4 762	
TOTAL	45 838	45 838	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	110 463	110 463		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 947	33 947		
Personnel et comptes rattachés	16 240	16 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 970	20 970		
Impôts sur les bénéfices	5 367	5 367		
Autres dettes	1 223	1 223		
TOTAL	188 210	188 210		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 886			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 231			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	29
Total	30

Le personnel est composé de 10 salariés en CDI et de 20 salariés en CDD à fin 2018.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 000 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.